



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 16 janvier 2019

Présents : Mme CHEVALIER. M. PLANQUE. M. PECQUEUR. Mme FONTAINE. M. CRÉPIN. Mmes GARENEAUX V. GARENAUX L (arrivée à 19h36) M. FASQUEL. Mme MONNEL. M. SAILLY. Mmes VERSCHEURE. FOURNIER. MM. DEWET. SOUPE. Mmes MACH. LEGROS. MM. DOMAIN. COPPIN. Mme DUSSENNE. MM. FONTAINE. LOUCHEZ. MASSEMIN. Mme LURETTE.

Excusés : Mmes BOURGOIS. GARENAUX L (jusqu'à son arrivée). MM. LEPRINCE. LENGLET. HERTAULT. Mmes MARTINACHE. CARRE.

Pouvoirs : Mme BOURGOIS à Mme CHEVALIER, Mme GARENAUX L à Mme GARENEAUX V., M. LENGLET à M. PECQUEUR, M. HERTAULT à Mme LURETTE, Mme MARTINACHE à M. LOUCHEZ, Mme CARRE à M. MASSEMIN. Mme MACH I. a été désignée Secrétaire de séance.



Mme le Maire ouvre la séance à 19h30. Elle procède à l'appel nominal des membres pour constater que le quorum était atteint. Elle fait désigner à l'unanimité, secrétaire de séance, Mme Isabelle MACH.

Après deux remarques de MM. LOUCHEZ et MASSEMIN, le procès-verbal de la réunion du 4 décembre 2018 a été adopté à l'unanimité.

Mme le Maire propose un additif à l'ordre du jour :

- Convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive pour les travaux d'aménagement du centre-ville, Phases 1 et 2

Approuvé à l'unanimité.

I – Affaires Générales

1) Approbation des statuts du SIAEP de la Région d'Audruicq

Par délibération en date du 8 novembre 2018, le SIAEP de la Région d'Audruicq a adopté ses statuts.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal des communes membres doit se prononcer dans un délai de trois mois sur les statuts envisagés.

Arrivée de Laurence Garenaux à 19h36.

Approuvé à l'unanimité.

2) Projet de fusion du SIAEP de la Région d'Audruicq et du SIADEP de la Vallée de la Hem – Section Nord : Avis sur le projet de périmètre ainsi que sur les statuts du nouveau syndicat

Les comités syndicaux du SIADEP de la Vallée de la Hem – Section Nord et du SIAEP de la Région d'Audruicq ont, par délibération du 22 octobre 2018 et du 8 novembre 2018, approuvé le projet de fusion des 2 syndicats.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le projet de périmètre du nouvel EPCI. Celui-ci comprend les communes des 2 syndicats :

- SIAEP de la Région d'Audruicq : Audruicq, Nielles-les-Ardres (à l'exception du Plat d'Or et d'une partie du hameau des Pèlerins), Nortkerque, Polincove, Saint-Folquin (secteur sud-pont d'Hennuin), Saint-Omer-Capelle (secteur sud-pont d'Hennuin), Sainte-Marie-Kerque et Zutkerque (à l'exception de la Grasse Payelle et de Berthem)
- SIADEP de la Vallée de la Hem – Section Nord : Munq-Nieurlet, Recques-Sur-Hem, Ruminghem et Zutkerque (hameau de la Grasse Payelle)

- d'approuver la modification des statuts du nouveau syndicat

Approuvé à l'unanimité.

3) Projet de fusion du SIAEP de la Région d'Audruicq et du SIADEP de la Vallée de la Hem – Section Nord : Désignation de 2 délégués titulaires et 1 suppléant au sein du nouveau comité syndical

Dans le cadre de la fusion du SIAEP de la Région d'Audruicq et du SIADEP de la Vallée de la Hem – Section Nord, des nouveaux statuts définissent l'organisation de ce nouvel EPCI. Ainsi, conformément à l'article 6 des nouveaux statuts validés précédemment, et en application des articles L5212-6 à L5212-8 du Code Général des Collectivités territoriales, le Syndicat est administré par un comité composé de délégués élus par les Conseils Municipaux des communes adhérentes.

La représentation des communes membres au sein du Comité se fera à la création du syndicat et jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Compte tenu du nombre d'habitants de la commune, il y a lieu de désigner :

- **2 délégués titulaires et 1 suppléant**

Candidats :

Titulaires

Bruno MASSEMIN
Stéphanie LURETTE
Olivier PLANQUE
Joseph PECQUEUR

Suppléants

Jean-Marie LOUCHEZ
Virginie GARENEAUX

Nombre de Bulletins : 28

Nombre de voix :

Bruno MASSEMIN : 7
Stéphanie LURETTE : 6
Olivier PLANQUE : 21
Joseph PECQUEUR : 21

Jean-Marie LOUCHEZ : 8
Virginie GARENEAUX : 21

Ont donc été désignés délégués :

Titulaires
Olivier PLANQUE
Joseph PECQUEUR

Suppléante
Virginie GARENEAUX

4) Conventions avec Orange pour les travaux d'enfouissement des réseaux téléphoniques route du Fort Bâtard et Rue Rougemont

Dans le cadre de l'aménagement des voiries Rue du Fort Bâtard et rue Rougemont, les projets prévoient la mise en souterrain des réseaux téléphoniques.

En application de la Convention Départementale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange établis sur appuis communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité souscrite entre la FDE, l'association des Maires du Pas-de-Calais et Orange, en date du 22/06/2017, il est nécessaire de signer 2 conventions entre la commune d'Audruicq et Orange désignant les travaux de dissimulation du réseau téléphonique :

- Route du Fort Bâtard (montant : 28.681 € avec 46 reprises de branchements)
- et Rue Rougemont (montant : 7.988 € avec 10 reprises de branchements),

à savoir :

- Travaux en génie civil
- Travaux de câblage

Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à signer 2 conventions (une pour chaque rue) avec la société Orange pour les travaux d'enfouissement des équipements de communications électroniques Route du Fort Bâtard et Rue Rougemont.

Approuvé à l'unanimité.

5) Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la FDE relative aux travaux d'aménagement du centre-ville, phase 1

Dans le cadre de la concession de distribution d'électricité signée entre la Fédération d'Énergie et EDF en date du 30 novembre 1996 – les travaux d'effacement du réseau de distribution électrique basse tension relève de la Fédération d'énergie – les travaux de pose de l'éclairage public relèvent de la Maîtrise d'Ouvrage de la Commune.

Si les travaux d'effacement et d'éclairage public affectent une même portion de la voirie communale, ils peuvent être considérés comme portant sur un ouvrage unique.

Par conséquent, la réalisation des travaux Rue Rougemont implique une co-maîtrise d'ouvrage de la Fédération et de la Commune.

Afin d'éviter toute complexité à cette coexistence de deux maîtrises d'ouvrages différentes, la Fédération et la Commune peuvent conjointement décider de conclure une convention de co-maîtrise d'ouvrage et désigner la Commune comme maître d'ouvrage unique pour la réalisation de l'ensemble des travaux, tant du réseau de distribution électrique basse tension que d'éclairage public.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Madame le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Fédération d'Energie relative aux travaux d'effacement des réseaux électrique basse tension.

Approuvé à l'unanimité.

6) Avis sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2024

Il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Avis favorable : 10

Avis défavorable : 18

7) Convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive pour les travaux d'aménagement du centre-ville, Phases I et II

Dans le cadre des travaux d'aménagement du Centre-Ville, un Permis d'Aménager a été déposé le 26/09/2018 sur l'ensemble des 4 phases.

Suite à cette demande d'urbanisme, le Préfet de la Région compétent en matière d'archéologie a prononcé la réalisation des diagnostics archéologiques préventifs par arrêtés préfectoraux pour les phases 1 à 4.

Suivant les résultats de ces diagnostics, des fouilles pourront être envisagées.

- La réalisation d'un diagnostic vise à mettre en évidence les éléments du patrimoine archéologique éventuellement présents sur le site ;
- La réalisation de fouilles vise à recueillir les données archéologiques présentes sur le site ;

Le cas échéant, une modification de la consistance du projet peut permettre d'éviter, en tout ou partie la réalisation des fouilles.

De ce fait, une convention doit être conclue entre l'Aménageur « Commune d'Audruicq » et l'Opérateur « Le Département ». Ce document définit les délais de réalisation du diagnostic et les conditions d'accès.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Mme le Maire à signer la convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive avec le Département concernant les travaux d'aménagement du Centre-Ville Phases I et II.

Approuvé à l'unanimité.

II – Finances

8) Remboursement des familles ayant été surfacturées pour le multi-accueil (sur demande de la CAF)

Suite à un contrôle de la CAF mené au sein de la structure multi-accueil au titre de l'exercice 2017 (période à laquelle la directrice était en congé maternité et remplacée par un agent en

contrat), il en ressort que 17 familles ont été surfacturées pour un montant total de 3.106,34 €. Cette surfacturation est due à la non prise en compte du changement des ressources des familles en janvier 2017.

Il sera demandé au conseil municipal d'émettre un avis favorable.

Approuvé à l'unanimité.

9) Aménagement du centre-ville, phase 1 : Demande de DETR

Par la délibération N°2018-037 du Conseil Municipal en date du 28 juin 2018, le projet d'aménagement du centre-ville a été validé.

A la suite d'un appel d'offres lancé sur la totalité de cette opération, il y a lieu de solliciter des aides financières auprès de différents partenaires sur les résultats de cette consultation, suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux de la phase I.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	Montant en € HT	Ressources	Montant en € HT	Taux
Travaux	1 025 082,24	Département (FARDA)	134 000,00	12,27 %
Maîtrise d'œuvre	56 257,71	Région (PRADET)	363 393,00	33,29 %
Etudes	10 264,26	FDE	55 266,00	5,06 %
		DETR	60 314,22	5,52 %
		Commune Fonds propres	478 630,99	43,85 %
TOTAL	1 091 604,21	TOTAL	1 091 604,21	100 %

Au vu de ces éléments, il vous est proposé de bien vouloir :

- Approuver le plan prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- Autoriser Madame le Maire à solliciter :
 - o Une participation financière dans le cadre de l'état au titre de la DETR
 - o Une participation financière auprès du Département (FARDA)
 - o Une participation financière auprès de la FDE
 - o Une participation financière auprès de la Région (PRADET)

Approuvé à l'unanimité.

10) Aménagement de la Route du Fort Bâtard : Demande de DETR

Ce projet a été approuvé lors du Conseil Municipal du 21 décembre 2017.

Une demande de participation financière a été sollicitée auprès de la FDE et auprès du Conseil Départemental (Amendes de Police, MMU).

Toutefois, une subvention supplémentaire au titre de la DETR peut être sollicitée, montant éligible à 20 % : 269 398,50 € HT.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	Montant en € HT	Ressources	Montant en € HT	Taux
Travaux	593 975,50	Amendes de Police	15 000,00	2.29 %
Maîtrise d'œuvre	18 450,00	MMU	106 820,00	16.33 %
Divers et imprévus 5 %	26 698,00	FDE	49 969,00	7.64 %
Actualisation des prix 2 %	11 879,00	DETR	53 879,70	8.24 %
		Commune Fonds propres	428 333,80	65.49 %
TOTAL	654 002,50	TOTAL	654 002,50	100 %

Au vu de ces éléments, il vous est proposé de bien vouloir :

- Approuver le plan prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- Autoriser Madame le Maire à solliciter :
 - o Une participation financière dans le cadre de l'état au titre de la DETR

Approuvé à l'unanimité.

II - Personnel

11) Création de postes et modification du tableau des emplois communaux

Madame le Maire expose à l'assemblée que pour permettre l'avancement de grades de certains agents, il y a lieu de créer les postes suivants :

- *1 poste d'Attaché Principal (régularisation – poste déjà ouvert dans le tableau des emplois communaux)*
- *1 poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe*
- *1 poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe*
- *1 poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe*
- *1 poste d'Adjoint d'Animation Principal – 2^{ème} classe*

Et d'approuver la modification du tableau des emplois communaux.

Approuvé à l'unanimité.

Informations

- Remerciements :
 - de la Paroisse Saint Martin pour la rénovation constante de l'église,
 - de Saint Vincent de Paul pour l'aide sociale et financière
 - de l'AGE pour la mise à l'honneur de 9 jeunes gymnastes lors de la cérémonie des vœux
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : personnes intéressées pour travailler à son élaboration : MM. LOUCHEZ et FONTAINE.
- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : personnes intéressées pour travailler à son élaboration : MM. LOUCHEZ. SOUPE. PLANQUE et Mme GARENEAUX V.

- Centre de formation des élus : gratuit. Les élus intéressés peuvent s'inscrire.
- Mme MACH informe que Mr Enzo RADENNE a été recruté à la médiathèque pour le remplacement d'un départ à la retraite et qu'il anime le multimédia. Elle annonce également la nuit de la lecture qui se déroulera le samedi 19 janvier 2019.

Mme le Maire lève la séance à 20h30 après signature du registre des délibérations.

Le Maire,
Nicole CHEVALIER.